

MÉMOIRE AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

LE 6 AOÛT 2014

par **Andrea Mrozek, directrice générale de l'Institut du mariage et de la famille Canada**
(www.imfcanada.org)

Le mémoire qui suit esquisse des propositions visant à soutenir les familles et à aider les Canadiens vulnérables, ainsi qu'à garantir la prospérité et la sécurité des collectivités.

Le principal moyen que nous recommandons pour atteindre ces objectifs est l'imposition familiale. On parle aussi de fractionnement du revenu.

L'imposition familiale est un principe d'imposition qui a été mis en place par des pays des quatre coins du monde, dont la France, la République tchèque, la Pologne, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, la Suisse et les États-Unis.

Ce principe d'imposition permet à ceux qui élèvent des enfants et qui, souvent, soutiennent en même temps des parents âgés de fractionner leurs revenus, ce qui fait diminuer le montant des impôts à payer.

Il y a différentes façons d'implanter l'imposition familiale¹.

Toutefois, en général, toutes les formules apportent les mêmes avantages aux familles.

RÉSUMÉ

L'imposition familiale corrige une injustice qui existe actuellement dans notre régime fiscal. Elle aide les familles canadiennes en allégeant leur charge fiscale, éradique une injustice de notre code fiscal et contribue à la stabilité des familles, ce qui renforce aussi les collectivités.

L'actuelle proposition d'imposition familiale est un progrès. Il faudrait en élargir le champ d'application pour qu'elle vise davantage de familles, et notamment des familles monoparentales.

En temps et lieu, ce principe fiscal devrait être élargi encore plus de façon à aider ceux qui s'occupent de parents vieillissants.

L'IMPOSITION FAMILIALE AIDE LES FAMILLES

Les familles mettent déjà en commun leurs revenus et leurs membres font leur budget ensemble. Imposer les familles comme une unité, c'est reconnaître qu'elles fonctionnent déjà comme une unité.

Imposer les familles comme des familles, c'est une façon de reconnaître le travail précieux et irremplaçable qu'elles accomplissent trop souvent sans aucune rémunération.

Trop souvent, de nos jours, les familles s'occupent des enfants, avec tout le travail concret que cela suppose – aller aux rendez-vous chez le médecin, veiller à la sécurité, donner des conseils, sans oublier tenir compagnie et dispenser de l'amour – sans que cela ne soit aucunement reconnu.

Très souvent, les soins dispensés dans la famille sont une forme de travail rabaissée et méprisée, justement parce que ce travail n'est pas rémunéré. Les gouvernements peuvent et devraient donner aux familles les moyens de faire ce travail important. Les solutions autres que l'imposition familiale, pour les parents qui ont de jeunes enfants, sont difficiles à appliquer, coûtent cher et pèchent par manque d'équité.

Aujourd'hui, nous traitons de l'imposition familiale pour les familles avec enfants, mais le même principe peut et devrait un jour trouver une application plus large et s'étendre également aux familles qui s'occupent de personnes âgées.

Malheureusement, une minorité qui sait se faire entendre s'oppose à l'imposition familiale, craignant que des mères ne soient contraintes de rester au foyer à cause de cette forme d'imposition. Rien ne saurait être plus faux.

Donner plus d'argent, cela ne fait jamais diminuer les choix. Heureusement, nous vivons dans un pays où toutes les carrières sont ouvertes aux femmes. Les droits de la femme sont si fermement établis que, de plus en plus, l'imposition familiale pourrait se traduire par le fait qu'une mère qui est le gagne-pain de la famille partage son revenu avec un père qui reste à la maison. L'idée selon laquelle l'imposition familiale ferait perdre aux femmes la capacité de faire leurs propres choix est paternaliste. La chroniqueuse Tasha Kheiriddin a traité de la question avec éloquence dans un article récent².

OBLIGATION DE TRAVAILLER

De nos jours, il arrive de plus en plus souvent que les deux parents doivent travailler simplement pour arriver à joindre les deux bouts. C'est dire qu'ils n'ont pas la chance de passer beaucoup de temps en famille. Les finances sont un problème majeur pour les familles canadiennes, et obliger les parents de jeunes enfants à passer plus de temps qu'ils ne le souhaitent dans la population active tient d'une vision à courte vue. Et l'une des raisons pour lesquelles les parents sont forcés de faire de plus en plus d'heures, c'est précisément que les taux d'imposition sont élevés. Abaisser le taux d'imposition grâce à l'imposition familiale fait diminuer la charge fiscale des familles.

La proposition actuelle, qui consiste à autoriser le transfert d'un maximum de 50 000 \$ pour les parents d'enfants de moins de 18 ans est avantageuse pour beaucoup de contribuables. L'argent que l'imposition familiale permet de conserver, selon la proposition actuelle d'un transfert maximum de 50 000 \$, n'est pas négligeable, et la proposition n'est pas avantageuse que pour les riches.

D'après nos évaluations de la charge fiscale des contribuables de la classe moyenne, l'application de l'imposition familiale au seul niveau fédéral se traduirait par une économie d'impôt de 28 % pour une enseignante du Manitoba. Une infirmière au Nouveau-Brunswick ferait une économie de 29 %. Celle d'un électricien en Ontario serait de 23 %. Ce ne sont pas des pourcentages minimales³.

Pourtant, l'implantation de l'imposition familiale au niveau fédéral seulement, n'est qu'une première étape. Les provinces devraient aussi s'engager dans la même voie.

Enfin, le fractionnement du revenu avec un enfant devrait être autorisé, comme il l'est en France, de façon que les parents seuls puissent profiter de cette formule d'imposition.

POUR UNE FISCALITÉ JUSTE

Si l'inégalité était éliminée du système fiscal, le régime canadien fiscal et réglementaire du Canada s'en trouverait amélioré. À l'heure actuelle, des familles canadiennes qui gagnent le même montant sont imposées à des taux très différents. Il est possible de corriger cette inégalité au moyen de l'imposition familiale ou en uniformisant les taux d'imposition. Ce sont deux solutions valables, mais l'une d'elles coûterait moins chère à appliquer dans le budget de 2015.

L'imposition familiale est juste pour toutes les familles. Celles où les deux parents travaillent à temps plein en profitent, tout comme celles où les deux parents travaillent à temps partiel et aussi celles où un parent travaille à temps plein à l'extérieur du foyer et l'autre travaille à temps plein au foyer. Aucune famille n'est pénalisée, et près de la moitié de toutes les familles qui ont des enfants de moins de 18 ans en tirent un avantage. Un rapport récent qui tente de discréditer l'imposition familiale souligne que 46 % des familles canadiennes ayant des enfants de moins de 18 ans en tireraient profit⁴.

Pour ceux qui critiquent l'imposition familiale, le grand enjeu, c'est la question de savoir si les familles devraient bénéficier de quelque allègement de leur impôt. C'est ce qui ressort à l'évidence lorsque nous constatons à quelque point un grand nombre de ceux qui dénoncent l'imposition familiale sont en faveur de garderies subventionnées par l'État. Il est clair que ce type de programme de garde est injuste, car ce n'est pas le premier, le deuxième ni même le troisième choix des parents⁵. Les services de garde assurés et financés par l'État coûtent cher. Il faudrait plus d'impôts pour financer semblable système et non pas moins. Mais, selon l'argumentaire des opposants, l'augmentation des impôts n'est pas si mauvaise, puisque les parents peuvent alors se prévaloir du système conçu pour eux. Voilà une autre forme de paternalisme : on prend de l'argent aux parents (qui sont des contribuables) et on leur dit exactement comment ils doivent s'occuper de leurs enfants. Si on craint que l'imposition familiale ne force un parent à rester à la maison, alors on devrait craindre tout autant qu'un système national de garde, financé par l'État, ne force les parents à travailler à l'extérieur du foyer.

Dans certains cas, on discerne même, derrière l'opposition au fractionnement du revenu, une certaine animosité contre les parents qui se chargent de la garde des enfants et d'autres tâches. Ceux qui travaillent pour moins cher hors du foyer de façon à s'occuper d'enfants ou de parents âgés au foyer méritent plus de reconnaissance et de soutien.

L'imposition familiale, en apportant ce soutien, atténue la stigmatisation de ce travail au foyer.

POUR DES COLLECTIVITÉS PROSPÈRES ET SÛRES

S'il n'y a pas de familles prospères et en sécurité, il est impossible d'avoir des collectivités prospères et en sécurité. Osons une évidence : ce sont des familles fortes qui font nos collectivités et notre pays.

Le Canada ne peut pas se permettre de tenir pour acquises des familles fortes et, par conséquent, des collectivités fortes. Pourtant, c'est ce que nous sommes en train de faire. Les résultats du recensement montrent que les taux de mariage diminuent, ce qui est un indicateur de la solidité des familles⁶. Le nombre d'enfants de moins de 14 ans qui vivent avec leurs propres parents mariés, autre mesure de cette solidité, est également à la baisse⁷. Les unions de fait, dont les recherches montrent qu'elles sont moins durables, sont à la hausse.

Il y a bien des façons de renforcer les familles. Des gens de bonne volonté peuvent être en désaccord et le sont au sujet de ces moyens. Il demeure néanmoins qu'une des façons de renforcer les familles est de renforcer les mariages. Permettre au couple de travailler en équipe dans le domaine financier est une façon d'atteindre cet objectif.

Une étude récente de Céline LeBourdais, sociologue à McGill, a montré que les couples mariés sont plus portés à avoir des finances communes⁸. Les recherches montrent que les couples en union de fait qui, pour des raisons diverses, sont moins portés à s'investir profondément dans une union permanente, sont généralement moins susceptibles de mettre leurs finances en commun. Ainsi, imposer les deux conjoints séparément est une sorte de sanction imposée au mariage, ce dont Lawrence Solomon a parlé dans une étude récente de l'Institut du mariage et de la famille qui démasque les mythes au sujet de l'imposition familiale⁹.

Conclusion

Des sondages récents donnent à penser que l'écrasante majorité des Canadiens de toutes les allégeances politiques (65 % des conservateurs, 54 % des libéraux et 55 % des néo-démocrates) appuient cette pratique¹⁰. Ce n'est pas une politique conservatrice au sens usuel du terme, ni une politique propre au Parti conservateur.

Selon des critiques récentes, seuls les riches profiteraient de l'imposition familiale. Lorsqu'on a un régime fiscal fortement progressif comme celui du Canada, les réductions d'impôt profitent généralement davantage aux hauts revenus sur le plan des économies d'impôt, puisque ce sont les contribuables à haut revenu qui paient le plus d'impôts. Cela ne change rien au fait que les Canadiens de la classe moyenne bénéficieront d'une réduction de plus de 20 % de leurs impôts.

Il importe de signaler que le fractionnement du revenu est avantageux uniquement pour les familles qui sont injustement traitées, actuellement, par le code fiscal. Le coût du fractionnement du revenu pour le fisc sera à la hauteur de la surimposition actuelle des familles canadiennes.

Lorsque nous avons discuté avec des gestionnaires financiers, nous avons toujours entendu la même réaction rapide et sincère : l'imposition familiale est tout bonnement logique.

Plus important encore, lorsque nous discutons avec des familles, avec des parents qui élèvent des enfants, l'écrasante majorité d'entre elles nous disent que cette politique est tout simplement logique. C'est ce que disent des familles qui font du travail par quarts, des familles où l'homme et la femme se partagent également la garde des enfants, des familles dont les parents travaillent selon des modalités atypiques.

« Le Canada ne peut pas se permettre de tenir pour acquises des familles fortes et, par conséquent, des collectivités fortes. »

L'imposition familiale renforce les familles et donc les collectivités en permettant aux parents de mieux contrôler leurs finances. Elle permet à toutes les familles de choisir le type de garde qui convient le mieux à leurs enfants. Et il faudrait étendre l'application de cette formule sinon immédiatement, alors en temps et lieu, car c'est un moyen viable d'aider les familles à s'occuper aussi, au foyer, de parents et de grands-parents vieillissants.

L'IMFC

L'Institut du mariage et de la famille Canada mène, compile et présente les recherches les plus récentes et les plus exactes pour s'assurer que les politiques favorables au mariage et à la famille sont bien présentes à l'esprit des décideurs au Canada.

L'Institut du mariage et de la famille est l'organe de recherche de Focus on the Family Canada, organisme de bienfaisance enregistré au Canada.

D'AUTRES LECTURES

Krzepkowski, M., et J. Mintz. *No more second class taxpayers: How income splitting can bring fairness to Canada's single income families*, Calgary, School of Public Policy, avril 2013. Récupéré à l'adresse <http://policyschool.ucalgary.ca/?q=content/no-more-second-class-taxpayers-how-income-splitting-can-bring-fairness-canadas-single-income>.

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

¹ Mintz, J. *Taxing families: Does the system need an overhaul?*, Ottawa, Institut du mariage et de la famille Canada, 1^{er} mars 2008. Récupéré à l'adresse <http://www.imfcanada.org/issues/taxing-families-does-system-need-overhaul>.

² Le mythe voulant que l'imposition familiale nuise aux femmes a été abordé dans notre récent rapport, *Busting income splitting myths*, juin 2014. Récupéré à l'adresse <http://www.imfcanada.org/busting-income-splitting-myths>. Tasha Kheiriddin a également abordé la question le 20 février 2014 dans un article du *National Post*, « Income splitting doesn't just help taxpayers—it helps kids ». Récupéré à l'adresse <http://fullcomment.nationalpost.com/2014/02/20/tasha-kheiriddin-income-splitting-doesnt-just-help-taxpayers-it-helps-kids/>.

³ Watson, W., L. Solomon, T. Kheiriddin, P. Malvern, D. Rogusky, et A. Mrozek. *Busting income splitting myths*, Ottawa, Institut du mariage et de la famille Canada, juin 2014, p. 4-5. Récupéré à l'adresse <http://www.imfcanada.org/busting-income-splitting-myths>.

⁴ Institut Broadbent. *The big split: Income splitting's unequal distribution of benefits across Canada*, juin 2014. Récupéré à l'adresse <https://www.broadbentinstitute.ca/sites/default/files/thebigsplit-final.pdf>.

⁵ Différents sondages et enquêtes donnent le même résultat. Les parents veulent s'occuper de leurs jeunes enfants de la façon qui leur semble convenir. Un sondage de l'IMFC est le plus récent. Il montre que 76 % des Canadiens estiment qu'il est préférable pour les enfants de moins de six ans d'être gardés à la maison avec l'un de leurs parents. Récupéré à l'adresse http://www.imfcanada.org/sites/default/files/monthly_release/DaycareDesiresMay2013.pdf.

⁶ Statistique Canada. *Cinquante ans de familles au Canada : 1961 à 2011*, figure 1, juin 2014. Récupéré à l'adresse http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-312-x/2011003/fig/fig3_1-1-fra.cfm.

⁷ Statistique Canada. *Répartition (en pourcentage) de la population âgée de 14 ans et moins selon la structure de la famille de recensement, Canada, 2001 à 2011*, 2011. Récupéré à l'adresse <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-312-x/2011001/fig/fig3-fra.cfm>.

⁸ Ces résultats ont été exposés sur la colline du Parlement en décembre 2013 dans une présentation que Céline Le Bourdais a faite pour la Fédération des sciences humaines, *L'union libre: Une alternative ou un substitut au mariage?* Récupéré à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=pRSpF1WGcac>.

⁹ Watson et coll. *Busting income splitting myths*, p. 8.

¹⁰ Abacus Polling. *Opinion soft and split on income splitting*, 19 mars 2014. Récupéré à l'adresse <http://abacusinsider.com/politics-public-affairs/opinion-soft-split-income-splitting/>.